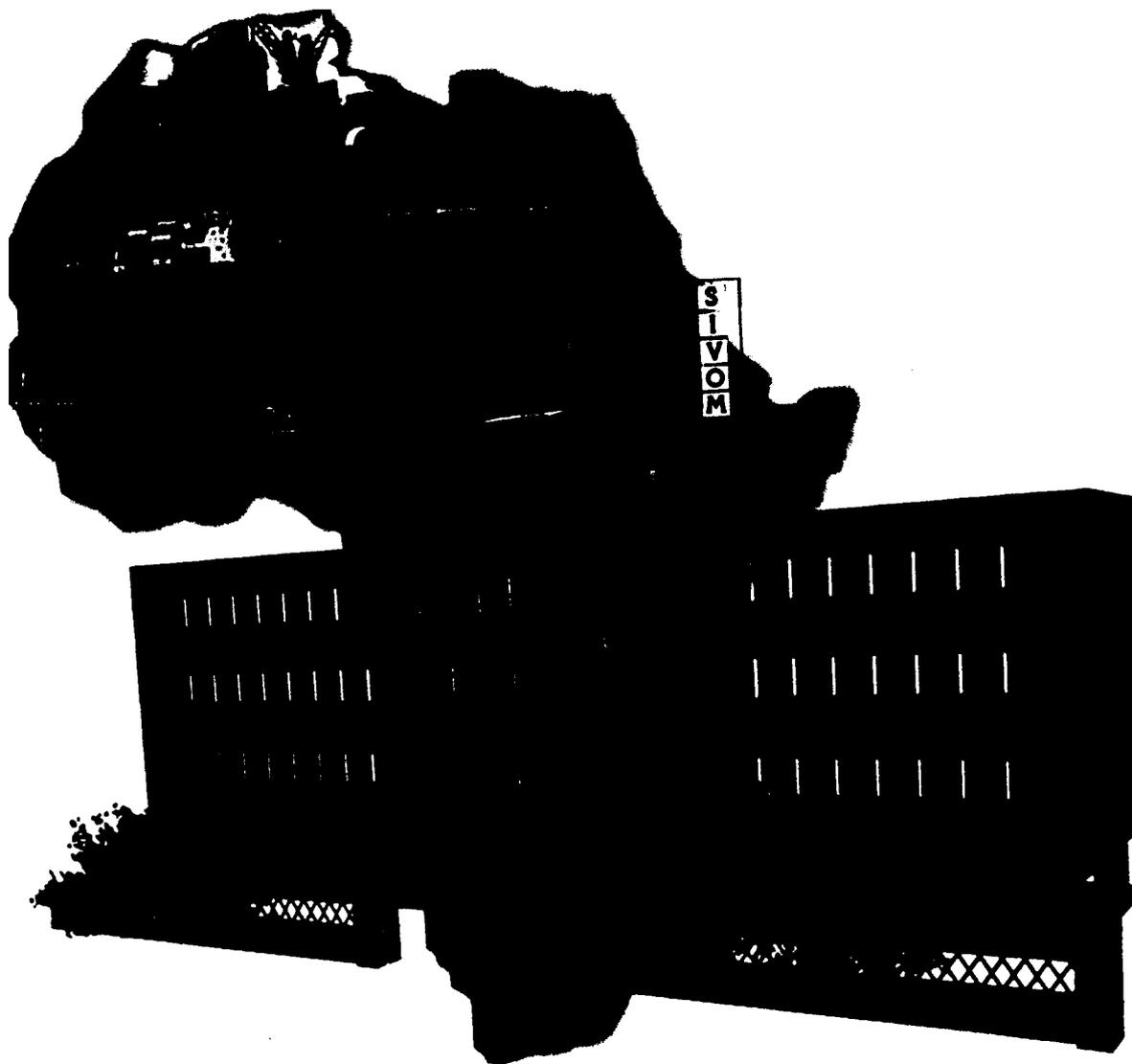


SIVOM

Société Ivoirienne
d'Opérations Maritimes

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2004**



Sommaire

Sommaire

Page 4

ACTIONNARIAT
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE

Page 5

ORDRE DU JOUR

Page 6

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 7

RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDES

Page 13

COMPTES ANNUELS : Comptes de résultats, Bilan et Résultats consolidés

Page 15

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 18

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 22 à 23

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Page

PROJET DES RESOLUTIONS

**ACTIONNARIAT
ORGANES D'ADMINISTRATION DE GESTION ET DE CONTROLE**

REPARTITION DU CAPITAL

SIVOM BELGIQUE	:	82,875%
BILLON Kada	:	0,025%
BILLON Hervé	:	0,025%
BILLON Jean Louis	:	0,025%
JEHAN Yvon	:	2,624%
Divers Actionnaires	:	14,401%

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILLON Hervé	:	PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
JEHAN Yvon	:	ADMINISTRATEUR
BILLON JEAN LOUIS	:	ADMINISTRATEUR
BILLON PIERRE EMMANUEL	:	ADMINISTRATEUR

COMITE DE DIRECTION

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	:	Hervé BILLON
DIRECTEUR D'EXPLOITATION	:	Docquet DOMINIQUE
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER	:	Patrick LEFEVRE
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	:	Lonan COULIBALY

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET ERNST & YOUNG - C.C.C.A

01 B.P. 2715 ABIDJAN 01

TEL : 20 21 11 15

FAX : 20 21 12 59

CABINET SOFIDEC

01 B.P. 681 ABIDJAN 01

TEL : 21 35 06 09 / 21 35 67 78

FAX : 21 35 84 09

ORDRE DU JOUR

du Mercredi 23 Juin 2004 à 10 heures

L'ordre du jour est le suivant :

Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte OHADA, relatif aux sociétés commerciales et GIE.

Approbation des comptes et conventions.

Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.

Affectation des résultats.

Pouvoirs.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires.

Conformément à la loi et à l'article 33 des statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale pour vous rendre compte au titre de l'exercice 2003 :

- Des activités,
- De la gestion de la société tant au niveau des résultats que du bilan.

Vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des comptes 2003 et sur la proposition d'affectation des résultats.

I - FAITS MARQUANTS

➤ En fin d'année 2002, nous avons perdu l'armement TORM LINES. La fin des opérations ayant eu lieu en janvier 2003 (- 300 000 T/l'année).

➤ Première année d'exploitation du contrat de trois ans des prestations d'opérations de logistique, transport et transit pour le groupe ADM COCOA SIFCA.

➤ Arrivée de quatre nouveaux armateurs.

- 1) - CMA-CGM : Mai 2003
- 2) - ECOMARINE : Septembre 2003
- 3) - NORDANA : Octobre 2003
- 4) - CSCL : Novembre 2003

➤ Développement de l'Import RIZ

➤ Développement de GRIMALDI LINE, avec le démarrage de nouvelles opérations de transbordement de véhicules en mars 2003, mise en place d'un service Feeding, accroissement également des tonnages à l'export.

➤ Signature d'un contrat de gestion des mouvements de stocks entreposés pour le client CIC

➤ Malgré la baisse des exportations sur le cacao liée à la crise ivoirienne, nous avons pu maintenir un niveau identique à 2002 avec de nouveaux clients, entre autre signature d'un contrat de 2 ans avec Armajaro.

➤ Nouveaux produits en transit - export, liés au Service Océan Indien/ Extrême Orient/ - noix de cajou, - bois de teck, - ferraille, - palmistes.

➤ Export Graines de coton 4000 T.

Au niveau des charges, 1,9 Milliard d'économie, une baisse sur tous les postes, et en particulier sur les frais de personnel, départ de personnel d'encadrement Européen (5 personnes) et le licenciement à fin décembre 2002 (46 personnes), les effectifs se comparent comme suit :

	31-12-01	31-12-02	31-12-03
Cadres européens	18	10	5
Cadres locaux	31	32	33
Autre personnel	274	242	234
	323	284	272

II - ACTIVITES

CONSIGNATION

Le nombre de navires consignés, tant directement que par l'intermédiaire de MOVIS, a évolué comme suit :

- Année 2001 : 276 escales
- Année 2002 : 280 escales
- Année 2003 : 251 escales

MANUTENTION

➤ Les tonnages manutentionnés ont évolués comme suit :

	2001	2002	2003	Var
▪ Import riz	60 956 T	27 885 T	78 174 T	+180%
▪ Import autre	211 159 T	220 649 T	147 676 T	-33%
▪ Export	688 618 T	690 254 T	474 503 T	31%
▪ Transbordements	245 343 T	300 917 T	2 71 797 T	-9,7%
	1 206 076 T	1 239 705 T	972 150 T	-22 %

➤ Les mouvements de containers se comparent comme suit :

	2001	2002	2003	Var
▪ Conteneurs pleins (équivalents TEUS)	54 579	69 230	57 107	-17 %
▪ Conteneurs vides (équivalents TEUS)	39 854	45 032	33 199	-26 %
	94 433	114 262	90 306	-21 %

- A l'import, le retour aux opérations de riz + 50 289 tonnes ont permis de réduire la perte des tonnages enregistrés sur les autres trafics, en retraits de 72 973 tonnes par rapport à 2002.

- A l'export, les tonnages concernent principalement le cacao et le café, en retrait de 215 751 tonnes, les autres produits sont le caoutchouc, amande de palmiste, bois, sucre, ferraille étant moins significatifs.

La persistance de la crise que connaît le Pays sur l'année 2003, et le retard du début de campagne 2003/2004, a eu une incidence très conséquente pour SIVOM, acteur majeur pour ce type de trafic.

TRANSIT

TRANSIT IMPORT MARITIME ET TRANSIT AERIEN

Malgré le contexte économique actuel, nous avons décidé de traiter les opérations sur le riz (CIC, OLAM), bien que ce type d'activité nécessite la mise en place de moyens humains et financiers importants. Nos autres opérations étant limitées aux sociétés du Groupe SIFCA.

- TRANSIT EXPORT MARITIME

Dans notre organisation, ce secteur est privilégié, nos principaux clients étant des exportateurs de cacao.

En 2003, nous avons transité **315 158 tonnes**.

LOGISTIQUE ADM

Sur l'année 2003, il a été transporté des usines vers les zones portuaires :

▪ ABIDJAN	85 981 tonnes
▪ SAN PEDRO	21 998 tonnes

III - CHIFFRES D'AFFAIRES (en millions de F CFA)

	Récl 2002	Budget 2003	Récl 2003	Evolution 2003/2002
Consignation	392	291	294	- 25 %
Manutention	12 068	10 174	10 948	- 9 %
Transit Import Maritime	531	212	580	+ 9 %
Transit Export Maritime	2 287	2 339	2 117	- 8 %
Transit Aérien	174	84	117	- 32 %
Logistique ADM	263	725	498	+ 47 %
Administration	285	168	140	- 51 %
	16 000	13 993	14 694	- 8 %
ABIDJAN	12 210	10 168	12 104	- 1 %
SAN PEDRO	3 790	3 825	2 590	- 31 %

Le chiffre d'affaires des activités confondues est en retrait de 8% par rapport à celui de 2002. La révision des tarifs de manutention sur le 2ème semestre 2002, le développement du service Transit Import et l'apport du contrat ADM ont permis de compenser la diminution importante des tonnages.

IV - RESULTATS

La synthèse de nos résultats s'analyse comme suit (en Millions F CFA)

	Exercice 2002	Exercice 2003	Variation 2003/2002
CHIFFRES D'AFFAIRES	16 000	14 694	- 8 %
Frais d'exploitation	- 14 365	- 12 195	- 15 %
autres produits	+ 8	- 81	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	+ 1 643	+ 2 580	+ 57 %
Dotations aux amortissements	- 1 274	- 1 269	
Dotations et reprises de provisions	+ 350	- 83	
RESULTAT D'EXPLOITATION	+ 719	+ 1 228	+ 71 %
RESULTAT FINANCIER			
Intérêts	- 625	- 639	
Produits	+ 66	+ 25	
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES	+ 161	+ 614	+ 283 %
Résultat Hors activités Ordinaires	- 67	- 287	
Impôt sur le résultat	- 30	- 60	
RESULTAT NET	+ 64	+ 268	+ 319 %

Les résultats 2003 sont en nette progression et appellent les remarques suivantes :

- Les frais de personnel ont été considérablement réduits - 33%, malgré un redressement d'impôts pour 145 M.
- Les charges de Main d'œuvre SEMPA - 14%, diminuent en conséquence de la baisse d'activité.
- En charges exceptionnelles, 280 M de redressement fiscal, suite à un contrôle généralisé sur les années 2000, 2001 et 2002.
- Les dotations et reprises de provisions d'exploitation 2003 s'analysent comme suit,
 - Dotations provisions pour droits acquis - 65 Millions

- Reprise provision pour droits acquis + 47 Millions
- Dotations provision pour créance douteuse - 50 Millions

En synthèse, en 2003, la bonne maîtrise des charges fait ressortir le résultat d'exploitation à 1 228 Millions contre 719 Millions en 2002, soit une amélioration de 609 Millions.

Ce résultat d'exploitation est obéré par des intérêts financiers importants (639 millions) représentant 4 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net 2003, soit 268 Millions bénéficiaire, et demeure supérieur à nos objectifs.

V - BILAN

Ressources stables

- Les remboursements d'emprunts bancaires se sont élevés à 412 Millions
- Les remboursements autres dettes se sont élevés à 531 Millions

Au 31.12.2003, les dettes financières sont de 4 880 Millions :

- Comptes bloqués M. BILLON / SIVOM INTERNATIONAL **1 901 Millions**
- Crédits bancaires **2 200 Millions**
- Crédits fournisseurs **779 Millions**

Les contrats de crédit bail n'étant pas retraités, les dettes financières ne comprennent pas les échéances restant dues au 31.12.2003 soit 341 Millions.

ACTIF IMMOBILISE

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 335 millions.

- Divers aménagements de magasins **154 Millions**
- Matériel de transport **39 Millions**
- Matériel de manutention **55 Millions**
- Divers immobilisations corporelles **87 Millions**

Compte tenu de ces investissements et des amortissements et provisions, l'actif immobilisé est de 8 515 Millions au 31.12.2003 contre 9 564 Millions au 31.12.2002 soit une diminution nette de 1 050 Millions.

VI - AFFECTATION DES RESULTATS

Le report à nouveau est de :
- 1 330 512 492F CFA

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de : **267 901 619F CFA**

Le report à nouveau après affectation est de :
- 1 062 610 873F CFA

VII - PERSPECTIVES

La nouvelle de la mise en concession par le PAA de la gestion et de l'exploitation du terminal à conteneur de VRIDI et des deux portiques au profit de la société SETV (Groupe BOLLORE) remet en question l'avenir de la profession de manutentionnaire.

Cette organisation, confère un monopole à ce nouvel opérateur et met en péril la part de marché de tous les autres intervenants de la profession.

Pour SIVOM elle entraînera près de 30% de réduction de ses recettes de manutention.

Toute la profession réagit et tente de s'organiser pour sauvegarder cette activité importante qui pourrait disparaître et entraîner des mesures de restructuration radicales pouvant aller du licenciement massif du personnel à la fermeture totale.

Il est difficile dans ce contexte de se fixer des objectifs optimistes. Néanmoins, mais avec prudence nous nous efforçons de poursuivre notre politique de développement :

- Création d'une filiale au MALI pour traiter sur le premier semestre 2004 des opérations de transport et manutention de coton.

- En transit, apport de nouveaux clients exportateurs de noix de cajou.

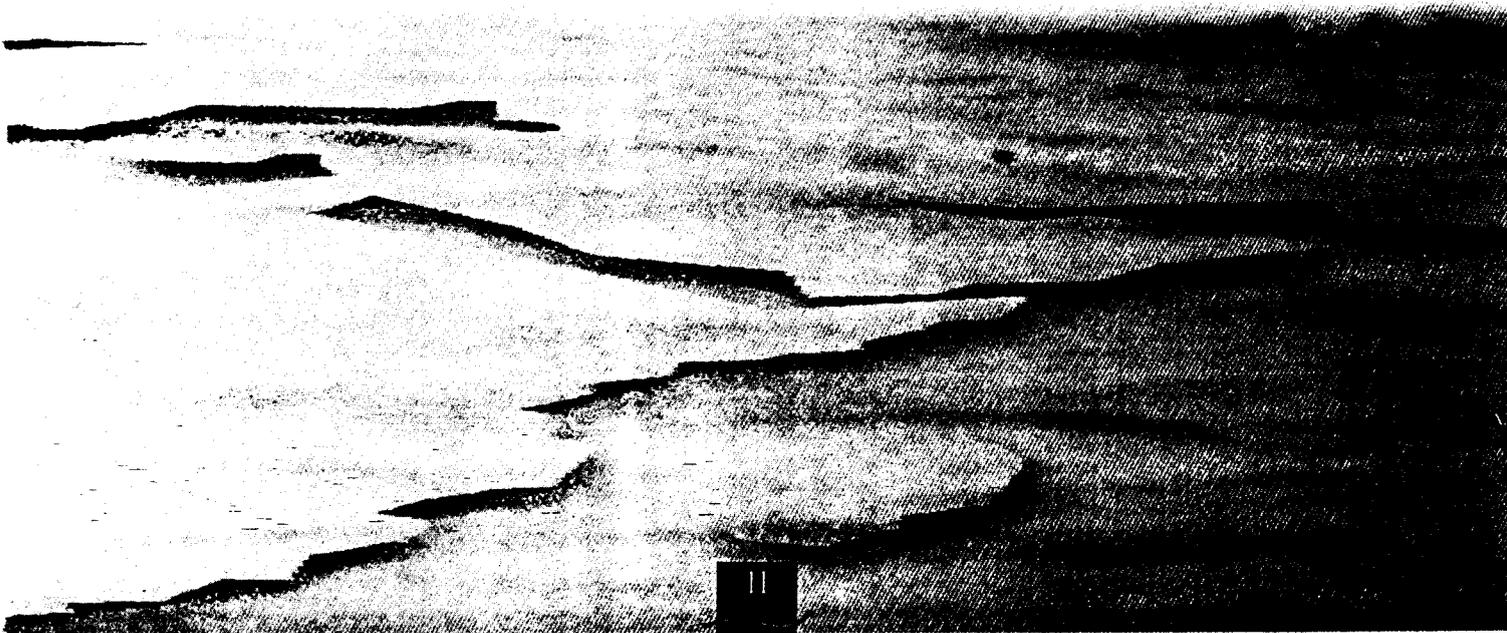
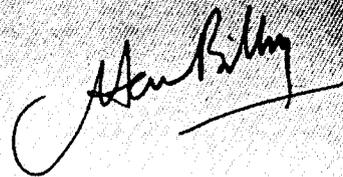
- De nouveaux partenariats tant à l'import qu'à l'export ont été conclus avec trois armateurs (ECOMARINE – NORDANA – CSCL) dont les premières opérations sont effectives en 2004.

- Des investissements en matériels sont prévus en 2004 : acquisition d'engins de manutention et de transport (chariots, remorques, tracteurs) et de logiciels d'exploitation, ainsi que du matériel informatique.

- Courant 2004 prise de participations de SIVOM dans le capital d'une société implantée au CONGO - Pointe Noire.

Vous pouvez donc constater que malgré un environnement difficile, SIVOM reste déterminée à consolider ses résultats et à poursuivre sa stratégie de développement international.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR
GENERAL
HERVE BILLON**



RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDES

Situation de l'ensemble des Entreprises consolidées

Les activités principales des entreprises consolidées concernent la manutention et la consignation, sur l'année 2003 celles-ci sont en retraits compte tenu de la situation économique ayant eu pour conséquence un retard dans l'exportation des produits et un ralentissement important au niveau des importations.

Perspectives

La nouvelle gestion du Terminal à conteneur avec SETV, risque de remettre en cause nos objectifs de recettes de manutention, seule notre politique de développement international devrait permettre d'améliorer notre résultat consolidé :

- Création d'une filiale au Mali
- Apport de nouveaux clients en transit export
- Prise de participation de SIVOM dans le capital d'une Société de Manutention à Pointe Noire.

La synthèse de nos résultats s'analyse comme suit :

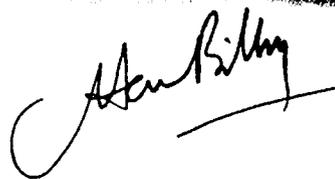
Résultats consolidés 2003

RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	151 240 966	89 561 611
Part des minoritaires	- 3 585 374	- 63 185 075
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	154 826 340	152 746 686

Les résultats 2003 sont en nette progression, + 400 Millions, malgré un chiffre d'affaires en diminution de 8% par rapport à l'année précédente, la bonne maîtrise des charges fait ressortir le résultat d'exploitation à 1 058 Millions au lieu de 598 Millions.

Le résultat net après impôt reste bénéficiaire de 151 Millions contre 89 Millions positifs en 2002.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
HERVE BILLON**



COMPTES DE RESULTATS

<i>Bilan (en million) FCFA</i>	Exercice 2001	Exercice 2002	Exercice 2003	Variation 2003/2003
CHIFFRE D'AFFAIRES	15 067,7	16 000,2	14 694,3	- 8 %
Achats	- 2 080,6	- 2 032,8	- 2 070,3	
Transports	- 199,2	- 222,0	- 219,0	
Services extérieurs	- 5 044,5	- 4 622,8	- 4 258,1	
Impôts et taxes	- 1 052,9	- 933,9	- 770,3	
Autres charges	- 285,1	- 455,7	- 282,4	
Autres produits		8,3	80,9	
VALEUR AJOUTEE	6 405,4	7 741,3	7 175,2	- 7 %
Charges du personnel	- 5 844,3	- 6 097,8	- 4 594,9	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	561,1	1 643,4	2 580,3	+ 57 %
Dotations aux amortissements	- 1 116,4	- 1 274,0	- 1 269,3	
Dotations aux provisions	- 662,2	- 74,4	- 130,4	
Reprise de provisions	119,7	424,3	47,4	
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 097,8	719,4	1 228,0	+ 71 %
Intérêts	- 484,0	- 624,8	- 638,6	
Produits financiers	119,3	65,9	25,0	
RESULTAT FINANCIER	- 364,7	- 558,9	- 613,6	
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES	- 1 462,5	160,5	614,4	+283 %
Résultat de cession d'actif	- 122,8	- 67,0	- 8,9	
Charges H.A.O			- 277,9	
Résultat hors activités ordinaires	- 122,8	- 67,0	- 286,8	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 1 585,3	93,5	327,6	+ 250 %
Impôt sur résultat	- 30,0	30,0	- 59,7	
RESULTAT APRES IMPOT	- 1 615,3	63,5	267,9	+ 319 %

BILAN AU 31/1/2003

	<i>Bilan (en millions FCFA)</i>	
	2002	2003
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE (NET)		
Charges immobilisées	177,9	128,2
Immobilisations incorporelles	19,3	6,1
Immobilisations corporelles	8 758,4	7 861,1
Autres valeurs immobilisées	608,6	519,3
TOTAL	9 564,2	8 514,7
ACTIF CIRCULANT (NET)		
Stocks	76,8	51,2
fournisseurs, avances versées	23,8	
Clients / Armateurs	4 997,0	3 884,8
Autres créances	751,0	554,6
TOTAL	5 848,6	4 490,5
TRESORERIE	266,3	302,8
TOTAL ACTIF	15 679,1	13 308,0
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital et Réserves	1 142,3	1 205,8
Résultat à affecter	63,5	267,9
Avance Actionnaires	1 901,0	1 901,0
TOTAL	3 106,8	3 374,7
DETTES FINANCIERES		
Emprunts bancaires	2 619,2	2 199,8
Dettes financières diverses	1 310,3	779,8
Provisions financières	521,3	539,3
TOTAL	4 450,8	3 518,9
PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs	3 944,7	4 836,6
Clients, avances reçues	357,8	-25,0
Autres dettes	1 910,7	342,9
TOTAL	6 213,2	5 154,4
TRESORERIE	1 908,3	1 260,0
TOTAL PASSIF	15 679,1	13 308,0

RESULTATS CONSOLIDES 2003

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Chiffres d'affaires	14 816 518 789	15 909 096 974
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits d'exploitation	245 673 771	451 036 355
I - Production de l'exercice	15 062 192 560	16 360 133 329
Achats consommés	2 078 663 739	2 054 326 773
Services extérieurs et autres consommations	5 899 500 842	6 307 961 849
II - Consommation de l'exercice	7 978 164 581	8 362 288 622
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)	7 084 027 979	7 997 844 707
Charges de personnel	4 768 990 569	6 258 972 852
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 315 037 410	1 738 871 855
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 312 854 660	1 368 506 420
Reprises de provisions	47 406 835	227 582 475
Transferts de charges	8 912 050	
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 058 501 635	597 947 910
Produits financiers	25 000 000	65 921 056
Reprises de provisions	24 280 000	-
Charges financières	639 190 543	625 434 871
Dotations aux amortissements et aux provisions	64 990 000	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	403 601 092	38 434 095
Résultat HAO	- 32 751 267	- 67 054 515
RESULTAT AVANT IMPOTS	370 849 825	- 28 620 420
Impôts exigibles sur le résultat	68 088 901	33 040 270
Impôts différés	-151 802 202	143 038 262
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	150 958 722	81 372 519
Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	282 244	8 189 093
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	151 240 966	89 561 611
Part des minoritaires	3 385 378	63 185 075
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	154 626 340	152 746 686

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Chiffres d'affaires	14 816 518 789	15 909 096 974
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits d'exploitation	245 673 771	451 036 355
I- Production de l'exercice	15 062 192 560	16 360 133 329
Achats consommés	2 078 663 739	2 054 326 773
Services extérieurs et autres consommations	5 899 500 842	6 307 961 849
II - Consommation de l'exercice	7 978 164 581	8 362 288 622
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)	7 084 027 979	7 997 844 707
Charges de personnel	4 768 990 569	6 258 972 852
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 315 037 410	1 738 871 855
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 312 854 660	1 368 506 420
Reprises de provisions	47 406 835	227 582 475
Transferts de charges	8 912 050	
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 058 501 635	597 947 910
Produits financiers	25 000 000	65 921 056
Reprises de provisions	24 280 000	-
Charges financières	639 190 543	625 434 871
Dotations aux amortissements et aux provisions	64 990 000	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	403 601 092	38 434 095
Résultat HAO	- 32 751 267	- 67 054 515
RESULTAT AVANT IMPOTS	370 849 825	- 28 620 420
Impôts exigibles sur le résultat	68 088 901	33 040 270
Impôts différés	-151 802 202	143 033 209
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	150 958 722	81 372 519
Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	282 244	8 189 093
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	151 240 966	89 561 611
Part des minoritaires	- 3 585 374	- 63 185 075
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	154 826 340	152 746 686

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des états financiers annuels personnels de SIVOM, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels personnels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS PERSONNELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Dans notre rapport général du 5 juin 2003 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, nous avons formulé une réserve sur l'absence de provision au titre des droits réclamés par l'administration suite à un contrôle fiscal. Nous constatons que ces droits qui se sont élevés en définitive à FCFA 306 millions ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2003 et que les autres droits réclamés par l'administration ont été abandonnés.

En conséquence, le résultat de l'exercice 2003 est sous-évalué de FCFA 306 millions.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers annuels personnels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait suivant :

Dans notre rapport général du 5 juin 2003 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, nous avons formulé une observation sur les risques potentiels relatifs à la continuité d'exploitation. L'environnement économique n'ayant pas évolué favorablement, cette observation demeure.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres

observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels personnels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels personnels.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC



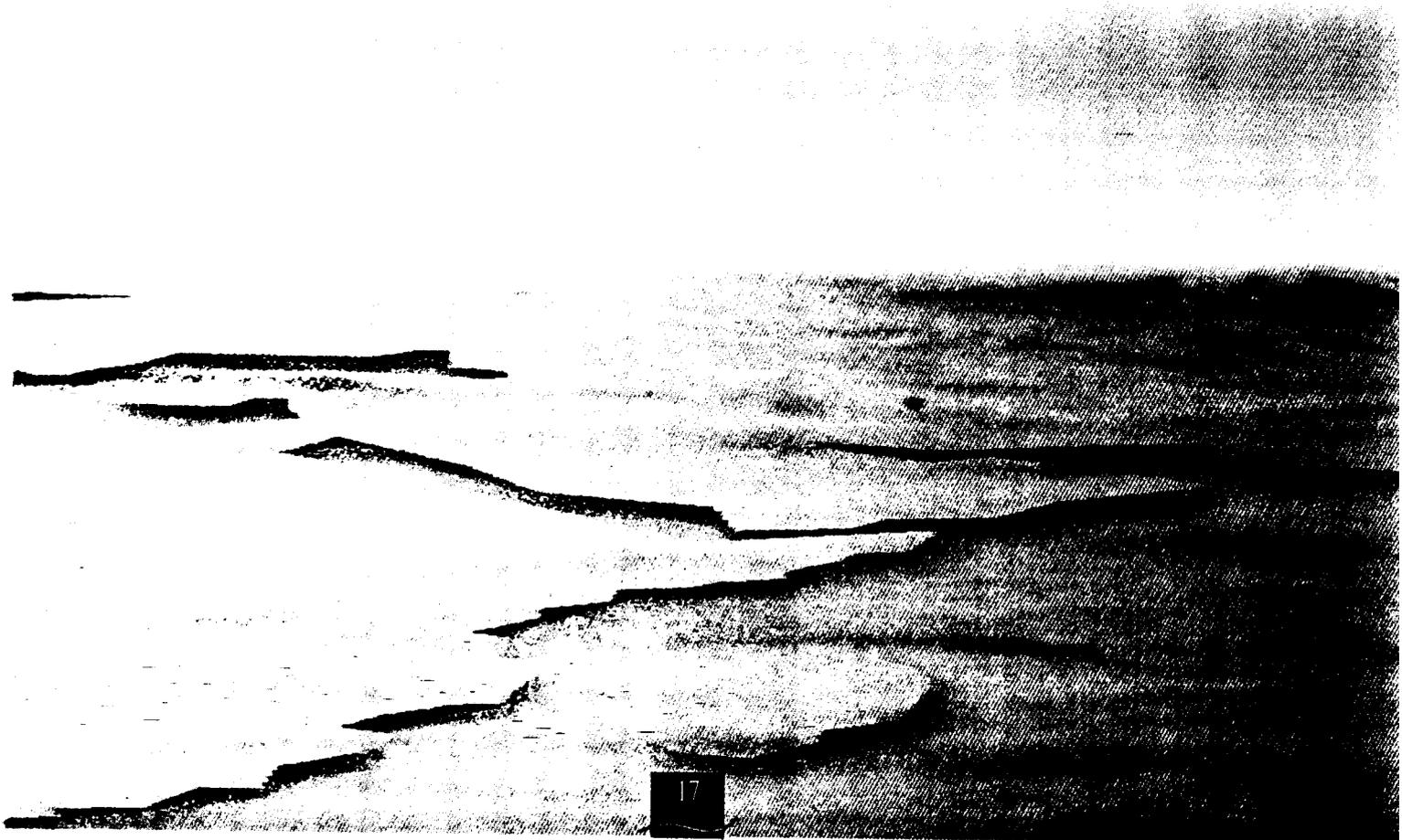
Christian Egels
(Associé)

ERNST & YOUNG - CCCA



Caroline Zamojciowna-Orio
(Expert-Comptable Diplômé)

Le 4 juin 2004



En application des clauses de cet avenant, la société SIVOM facture à la société MOVIS les prestations de consignation qu'elle effectue selon le barème forfaitaire de FCFA 1.000.000 HT par escale.

Modalités : Au cours de l'exercice 2003, les factures émises par SIVOM, S.A. au titre de cette convention et inscrites dans les produits s'élèvent à FCFA 114 millions.

1.2.3 Convention de compte courant

Nature et modalités : Un compte courant non rémunéré enregistre toutes les opérations relatives à la gestion de MOVIS, S.A. par votre Société et fait l'objet d'un arrêté de compte mensuel.

Au 31 décembre 2003, ce compte figure à l'actif du bilan de SIVOM, S.A. pour FCFA 370.2 millions.

1.3 Cocontractant : Succession Monsieur Pierre Billon

Nature et modalités : Par une convention en date du 9 août 1999, Monsieur Pierre Billon s'est engagé à mettre à la disposition de SIVOM, S.A. la somme de FCFA 1 milliard, non rémunérée et bloquée jusqu'à la prochaine augmentation de capital.

Cette avance en compte courant est inscrite au passif du bilan au 31 décembre 2003, sous la rubrique «dettes financières».

1.4 Cocontractant : SOCOMAR, S.A.

Administrateur commun : Monsieur Hervé Billon.

1.4.1 Contrat de mandat avec dépôt de fonds

Nature et modalités : Par ce contrat, SIVOM, S.A. reçoit au nom et pour le compte de SOCOMAR, S.A. le paiement de toute somme qui lui serait due. Les sommes conservées en dépôt portent intérêt au taux des avances de la BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale), majoré de deux points.

Au titre de l'exercice 2003, les intérêts à charge comptabilisés par SIVOM, S.A. s'élèvent à FCFA 49.1 millions.

1.4.2 Contrat d'assistance technique

Nature et modalités : Votre Société assiste SOCOMAR, S.A. en matière commerciale et administrative moyennant une rémunération annuelle de FCFA 30 millions HT.

Cette somme est inscrite dans les produits de SIVOM, S.A. de l'exercice 2003.

1.5 Cocontractant : Société Immobilière de l'Indénié (SII)

Administrateur concerné : Monsieur Jean Louis Billon, gérant de la SII.

1.5.1 Avance de trésorerie

Nature et modalités : L'avance de trésorerie de FCFA 300 millions rémunérée au taux de 10 % et consentie par la SII à votre Société en 1998 a été remboursée en totalité par compensation avec des créances sur la SII au cours des exercices 2001 à 2003.

Au titre de l'exercice 2003, la SII n'a pas facturé d'intérêt à SIVOM, S.A.

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

1. En application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1.1 Cocontractant :
SIVOM INTERNATIONAL, S.A.

Administrateurs communs : Messieurs Hervé Billon, Jean-Louis Billon et Pierre Emmanuel Billon.

Convention d'avance en compte courant
Nature et modalités : Au cours de l'exercice 2001, une avance de trésorerie non rémunérée de FCFA 1 milliard a été consentie à votre Société par SIVOM International, S.A.

Cette avance en compte courant est bloquée dans l'attente de la prochaine augmentation de capital.

Au 31 décembre 2003, le solde de cette avance figure au passif du bilan de SIVOM, S.A. pour FCFA 901 millions.

1.2 Cocontractant :
MOVIS, S.A.

Administrateurs communs : Messieurs Hervé Billon, Jean-Louis Billon, Pierre Emmanuel Billon et Yvon Jehan.

1.2.1 Bail commercial

Nature et modalités : Votre Société loue cinq bureaux à MOVIS, S.A. moyennant un loyer annuel de FCFA 3.600.000. Cette somme est inscrite dans les produits de SIVOM, S.A. de l'exercice 2003.

1.2.2 Convention de sous-traitance

Nature et objet : Un avenant au contrat de sous-traitance liant MOVIS, S.A. et SIVOM, S.A. a été signé entre les deux parties avec effet rétroactif au 1er janvier 2000.

1.5.2 Location d'un magasin

Nature et modalités : Location à la Société Immobilière de l'Indénié d'un magasin sis rue des chimistes à compter du 1er octobre 2001 moyennant un loyer mensuel de FCFA 10 millions.

Les charges inscrites dans les comptes de SIVOM au 31 décembre 2003 au titre de cette location s'élèvent à FCFA 120 millions.

1.6 Cocontractant : Société des Huileries de Côte d'Ivoire, S.A. (SHCI)

Administrateur concerné : SIVOM

Nature et modalités : Une avance de FCFA 12 millions accordée par votre Société à SHCI, S.A. a été remboursée au cours de l'exercice 2003.

1.7 Cocontractant : SCI Odika

Administrateur concerné : Monsieur Hervé Billon, gérant de la SCI Odika.

Nature et modalités : Une avance de FCFA 125,9 millions accordée par votre Société à la SCI Odika est inscrite à l'actif du bilan de SIVOM, S.A. au 31 décembre 2003 dans les autres créances.

Cette somme n'a pas été rémunérée au cours de l'exercice 2003.

Nous avons effectué nos travaux selon les

normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2. Par ailleurs, en application des articles 441 et 447 de l'Acte uniforme de l'OHADA, nous vous informons que les conventions suivantes conclues au cours de l'exercice n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

2.1 Cocontractant : MOVIS, S.A.

Administrateurs communs : Messieurs Hervé Billon, Jean-Louis Billon, Pierre Emmanuel Billon et Yvon Jehan.

Convention de gestion

Nature et objet : Un avenant au contrat de gestion liant MOVIS, S.A. à SIVOM, S.A. a été signé entre les deux parties le 1er janvier 2003, modifiant le montant des honoraires de gestion facturés mensuellement par votre société.

En application des clauses de cet avenant, en 2003, la société SIVOM facture à la société MOVIS des honoraires de gestion mensuels qui passent de FCFA 9.000.000 HT à FCFA 2.000.000 HT. Il est convenu que le montant de ces honoraires passerait à FCFA 4.500.000 HT en 2004 jusqu'à atteindre le tarif initialement convenu.

Modalités : Au cours de l'exercice 2003, les factures émises par SIVOM, S.A. au titre de cette convention et inscrites dans les produits s'élèvent à FCFA 24 millions.

2.2 Cocontractant : SENOMAR, S.A.

Administrateur commun : Monsieur Hervé Billon.

Convention de gestion

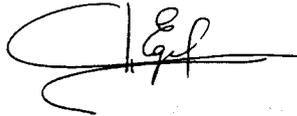
Nature et objet : Une convention de gestion a été conclue entre SIVOM, S.A. et sa filiale SENOMAR, S.A. pour le suivi de son parc à engins au Sénégal. Le contrat conclu pour un an à compter du 1er avril 2003 et renouvelable par tacite reconduction fixe à FCFA 2.000.000 HT le montant mensuel des honoraires de gestion dus à SENOMAR.

Modalités : Les charges inscrites dans les comptes de SIVOM au 31 décembre 2003 au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 16 millions.

Ces conventions n'ont pas, par omission, été autorisées préalablement à leur conclusion. Elles ont été autorisées lors du conseil du mois de mars 2004.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC



Christian Egels (Associé)

ERNST & YOUNG - CCCA



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 4 juin 2003

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et conformément à l'article 100 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable, nous avons procédé au contrôle des états financiers annuels consolidés de la Société Ivoirienne d'Opérations Maritimes, S.A. (SIVOM) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les états financiers annuels consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers annuels consolidés.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels consolidés

ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

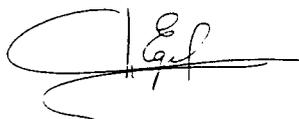
Dans notre rapport général sur les états financiers annuels personnels de SIVOM de l'exercice 2002, nous avons formulé une réserve sur l'absence de provision au titre des droits réclamés par l'administration suite à un contrôle fiscal. Ces droits se sont élevés en définitive à FCFA 306 millions et ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2003, sous-évaluant d'autant le résultat consolidé de l'exercice 2003.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers annuels consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation conformément aux règles comptables en matière de consolidation prévues aux articles 74 à 98 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion établi conformément à l'article 99 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable. À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les états financiers annuels consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC



Christian Egels (Associé)

ERNST & YOUNG - CCCA



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 4 juin 2003

PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2004

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur la marche de la Société pendant l'exercice social clos le 31 Décembre 2003, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux Administrateurs et, décharge aux Commissaires aux Comptes en fonction au cours de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte OHADA sur les sociétés commerciales, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration relatif aux autorisations qu'il a accordé au titre desdites conventions, approuve ces autorisations.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 267 901 619 F CFA comme suit :

REPORT A NOUVEAU

- 1 330 512 492 F CFA

RESULTAT DE L'EXERCICE

267 901 619 F CFA

A REPORTER A NOUVEAU

- 1 062 610 873 F CFA

Par suite de cette affectation, le solde débiteur du compte de «Report à Nouveau» passe de - 1 330 512 492 F. CFA à - 1 062 610 873 F. CFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du procès verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il y a lieu.